

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-345

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2020-345

**Convention d'application financière 2020 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC (Centre national du cinéma), Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux -
Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2018-599 du 9 novembre 2018, le Conseil de Métropole a décidé de conclure une convention de coopération quadripartite avec l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles – DRAC), Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et la ville de Bordeaux, afin de promouvoir à Bordeaux et sur le territoire métropolitain l'ensemble des activités en lien avec le cinéma et l'image animée, en complémentarité avec les dispositifs déjà mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les principales actions soutenues dans le cadre de cette convention ont depuis 2018 porté essentiellement sur :

✓ Le soutien à la création :

pérennisation des résidences So Film d'écriture de cinéma de Genre mises en place par la société éponyme (150 000€ de subvention annuelle, abondés par le CNC à hauteur de 75 000€), participation au fonds d'aide aux créateurs vidéo sur internet mis en place par le CNC Talent (125 000€, complétés par la Ville de Bordeaux à hauteur de 25 000€ et par le CNC pour 75 000€)

Le soutien à la production : dispositif professionnel « Groupe Fiction », regroupement de professionnels du cinéma de fiction métropolitains, qui vise à favoriser le développement de projets internationaux et innovants dans le cadre de manifestations qui se déroulent sur le territoire métropolitain, soutenu à hauteur de 5 000€ en 2020.

✓ La structuration des filières :

Soutien au cinéma d'animation à travers des manifestations telles que le forum européen Cartoon movie (125 000€ de subvention en 2020) et l'Indie game factory qui rassemble les acteurs du numérique lors de la manifestation Animasia.

Actions en matière de francophonie numérique et formalisation d'un réseau Ecosystème francophone d'acteurs du numérique (EFAN) incluant la Wallonie, le Québec, Abidjan et la Tunisie

Soutien aux associations professionnelles et clusters de compétences : Cluster aquitain du transmedia storytelling (CATS) — subvention de 20 000€ en 2020 ; association Bordeaux Games, subvention de 5000€ en 2020.

Ces différentes actions de soutien à la structuration de ce secteur porteur d'emplois nouveaux entrent bien en complémentarité avec d'une part les thématiques retenues par la Région Nouvelle-Aquitaine et le CNC dans le cadre de la convention qui les lie, et d'autre part avec les politiques menées par la ville de Bordeaux pour favoriser la diffusion des œuvres de cinéma auprès du grand public.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2018/783 du 21 décembre 2018, qui autorise la signature de la convention de coopération et de mise à disposition de service ascendante entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2018/599 du 9 novembre 2018, au cours de laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a autorisé la signature d'une convention de partenariat quadripartite entre l'Etat, Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). » car cette convention n'est jamais revenue signé donc on ne pas mettre de date de signature,

VU la délibération 2020/77 du 14 février 2020, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a validé le montant des subventions attribuées dans le cadre de ce fonds pour l'exercice 2020,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a retenu le secteur des industries culturelles et créatives parmi ses axes stratégiques de développement économique et de l'emploi, et que l'implication du CNC au travers de la convention conclue en 2018 pour une durée de 3 ans a permis de consolider la structuration et la mise en valeur de cette filière,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention d'application financière 2020.

Article 2 : d'autoriser la ville de Bordeaux à encaisser et reverser les recettes inhérentes au soutien du CNC aux organismes bénéficiaires dans le cadre du mandat donné par Bordeaux Métropole à la ville de Bordeaux selon les modalités prévues au titre I article 5 de la convention de partenariat 2018-2020. L'encaissement et versement des participations du CNC étant retracés sur un compte de tiers ouvert à cet effet par la ville de Bordeaux.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux subventions versées par Bordeaux Métropole au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, articles 657341 et 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT